

# Info.pl@ine



N°124 – 25 octobre 2006 – 3 pages

Destruction des couverts

## AGRO-METEO

Pluviométrie du 11 au 20 octobre 2006 (mm) :

Normale	Campagne 2006 – 2007			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
22,1	<b>20,1</b>	<b>9,8</b>	<b>27,8</b>	<b>7,6</b>

Températures du 11 au 20 octobre 2006 (°C) :

	Normale	Campagne 2006 – 2007			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	7,2	<b>11,7</b>	<b>11,5</b>	<b>11,3</b>	<b>12,2</b>
Maxi	16	<b>18,8</b>	<b>18,6</b>	<b>17,9</b>	<b>18,5</b>

Source : Météo-France

Les pluies ont été particulièrement irrégulières ces 10 derniers jours. Le sud du département a été beaucoup plus arrosé que le nord. A noter que la journée du 19 octobre apporte à elle seule la quasi-totalité de la pluviométrie de cette décade.

Les températures sont toujours très douces pour un mois d'octobre, 3 à 4 journées dépassent même les 20°C. Cette douceur encore prévue jusqu'à la fin du mois, est favorable à la multiplication des ravageurs et aux maladies.

## ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : 5 à plus de 10 feuilles)

### P Mouche du chou

Des dégâts de mouche du chou sont présents localement. La mouche pond au collet des plantes puis les larves mangent le pivot ce qui entraîne une disparition des pieds. Les semis les plus précoces sont les plus exposés au ravageur.

Ø Pas de traitement possible en végétation.

### P Phoma

On observe quelques symptômes dans le sud et le centre du département. Les événements pluvieux sont favorables à l'émission des spores, ce qui implique de surveiller les colzas peu développés qui encourent le plus de risques.

Ø Sur quelques parcelles où un colza peu sensible (BANJO, MENTION, ES HYDROMEL...) n'aurait pas dépassé le stade 6 feuilles, une intervention peut se justifier (avec PUNCH CS 0,8 l/ha, IMPACT R PLUS 1,25 l/ha).

Dans la majorité des cas il n'est pas nécessaire de traiter car le stade de sensibilité est dépassé ou la variété est très peu sensible.



Macules de phoma sur colza

Source : CETIOM

CEREALES (stade : semis à 3 feuilles)

## P Ravageurs

**La présence de pucerons est très irrégulière.** La pluie et le vent les gênent mais la douceur leur est très favorable. Surveiller en particulier les semis précoces car même une faible quantité de pucerons peut être très préjudiciable si les pucerons sont présents pendant plus de 10 jours. Pour mémoire, en 1995 les dégâts furent importants du fait de leur installation prolongée.

Ø Traiter si plus de 5 à 10 % de pieds sont porteurs ou si les pucerons sont présents depuis 10 jours.

**Les limaces** sont toujours actives. Compte tenu des conditions, il faut continuer de maîtriser leurs populations.

Plusieurs attaques de **mouches de semis** avec disparition de pieds dès la germination ou dépérissement sont recensées par la Protection des Végétaux. Cette mouche pond dans le couvert du précédent puis éclot à l'automne.

Ø Pas de traitement curatif.

## P Rappel : densités de semis des blés après le 20 octobre

### Densités de semis du blé tendre d'hiver dans les sols de Seine-et-Marne

Source : Chambre d'Agriculture 77 (classification des sols Seine-et-Marne), Arvalis

du 20 octobre au 5 novembre	
bonnes conditions	préparation difficile

Limons francs profonds et semi profonds Limons argileux profonds et semi profonds Argilo-calcaires semi profonds Limons calcaires profonds et semi profonds	220-250 gr/ m <sup>2</sup>	240-280 gr/ m <sup>2</sup>
Limons battants assez sains très profonds à semi profonds Sables limoneux sains	250-280 gr/ m <sup>2</sup>	280-300 gr/ m <sup>2</sup>
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi profonds Limons argileux engorgés peu profonds à semi profonds Limons sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	300-330 gr/ m <sup>2</sup>	330-350 gr/ m <sup>2</sup>
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	280-300 gr/ m <sup>2</sup>	320-380 gr/ m <sup>2</sup>
Sols séchants et caillouteux (argilo calcaires superficiels, limon calcaires superficiels...)	300-350 gr/ m <sup>2</sup>	330-400 gr/ m <sup>2</sup>

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### DESTRUCTION DES COUVERTS

Le rôle "piège à nitrates" d'une culture intermédiaire se termine en général lorsqu'elle a atteint une production de matières sèches de deux tonnes et demie, ou dès la floraison pour les crucifères. A partir de ce moment-là, il est inutile de la laisser poursuivre plus longtemps sa végétation car cela peut porter à conséquences :

- consommation d'eau,
- lignification de la plante : d'où une destruction plus difficile,
- et donc une consommation d'azote pour sa dégradation (faim d'azote au printemps).

**Modalités de destruction préconisées :**

	Destruction mécanique	Destruction chimique <sup>(1)</sup>
Moutarde	Le gel peu suffire s'il atteint -8° C si développement faible, sinon broyage obligatoire	750 g/ha de glyphosate
Graminées	si végétation <15-20 cm, puis cover-crop et labour 2 à 3 semaines plus tard	700 g/ha de glyphosate
Phacélie	Deux jours de gel peuvent suffire si développement faible, sinon broyage obligatoire	540 g/ha de glyphosate

<sup>(1)</sup> Efficacité 10 à 15 jours après application. Les températures doivent se maintenir au-dessus de 10°C et le traitement doit être appliqué sur une végétation "poussante". Traiter à 1500 g/ha si présence de vivaces.

On privilégie une destruction mécanique pour des masses végétales > 3 T de MS de couverts de type crucifères. Par contre, une destruction chimique est utile sur des couverts de graminées en vue d'un labour tardif pour protéger les sols fragiles.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### NOVEMBRE 2006 : NOUVELLE COLLECTE DE PPNU

En Seine-et-Marne, la prochaine collecte gratuite des **Produits Phytosanitaires Non Utilisables (P.P.N.U.)** est organisée en partenariat avec les régions limitrophes de notre département. Cette opération est ouverte à l'ensemble des professionnels (agriculteurs, maraîchers, horticulteurs, paysagistes, collectivités, ...).

Les sites de collecte sont ouverts à tous ces professionnels qu'ils soient ou non clients ou adhérents habituels.

Deux périodes de collecte sont prévues en fonction du secteur et des organismes stockeurs :

<b>Secteur nord et centre</b>	les 15 et 16 novembre	Silo de Saint-Mard (VALFRANCE) Silo de la Ferté-Gaucher (COHESIS) Silo de Brie-Comte-Robert (VALFRANCE) Silo de Nangis (VALFRANCE) Silo de Bray-sur-Seine (NOURICIA) Silo de Courchamp (Soufflet Agriculture)
<b>Secteur sud</b>	les 22 et 23 novembre	Silo de Montereau-Fault-Yonne (110 Bourgogne) Silo de Château-Landon (Terres Bocage Gâtinais)

### PRAPPEL sur la réglementation des PPNU

- depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la détention de produits interdits est passible d'une amende et d'une peine de prison (article L 253-17),
- les Produits Phytosanitaires Non Utilisables doivent être identifiés et séparés des autres produits,
- il est interdit de les brûler, de les abandonner ou de les enfouir,
- la participation aux collectes de PPNU permet de répondre aux exigences liées à la qualification des exploitations au titre de l'Agriculture Raisonnée et à de nombreux cahiers des charges de production.

### Comment participer ?

Comme les années précédentes, **un bordereau d'apport pré rempli est demandé au moment de la collecte.** Il répertorie le nom et la quantité des produits phytosanitaires que vous souhaitez ramener. Vous pouvez vous procurer ce document à la Chambre d'Agriculture ou directement auprès de votre distributeur.

Participer à cette collecte vous permettra d'obtenir une preuve, auprès des services de l'Etat et des entreprises auprès desquels vous signez un contrat, de l'élimination de vos P.P.N.U. dans le respect de la réglementation actuelle.

### Comment transporter vos P.P.N.U. ?

Les restrictions suivantes ne concernent que les produits classés dangereux.

§ Quand les produits phytosanitaires sont transportés sur la remorque d'un tracteur, une tonne de chargement est autorisée si :

- le tracteur est conduit par l'agriculteur ou son employé de plus de 18 ans,
- les produits sont conditionnés dans des emballages d'un volume inférieur ou égal à 20 litres.

§ Quand les produits phytosanitaires sont transportés dans une voiture, même une camionnette, 50 kg de chargement sont autorisés au maximum. Assurez-vous que le contrat d'assurance de votre véhicule couvre le transport de ces produits.

**C'est une collecte gratuite, alors n'hésitez pas !**



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France  
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural  
**Toutes rediffusion et reproduction interdites**